

DÉPARTEMENT  
FRANCAISE  
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE ONZE DECEMBRE (11/12/2025)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS** : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUNGAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. DESSART Philémon, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nabila CACOUCH, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRÉSENTES** : 7

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Jessie COTINET (Représentée par Madame Danielle SCHATTEL), Mme Laureen LASSEUR (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUNGAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Monsieur Luc PORTES), M. Robert DUPARC (Représenté par Madame Marie CAVALIE) **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIT EXCUSE** : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Mme DELCHER est nommée secrétaire de séance.

28 – 11 décembre 2025

**28. *Approbation de la convention « Dispositif Passerelle » entre les crèches et les écoles maternelles***

Rapporteur : Madame Stéphanie GAYET

Vu la dernière convention « Dispositif Passerelle » signée et mise en œuvre en 2022,

Vu le Projet EDucatif Territorial (PEDT) renouvelé en 2024,

**Vu** le « Plan maternelle » de janvier 2023 dans le Bulletin officiel de l'Education Nationale qui insiste sur la nécessité de renforcer « la continuité » entre « les deux temps du développement de l'enfant », de 0 à 3 ans, puis de 3 à 6 ans,

**Considérant** qu'il convient d'établir une convention à intervenir entre la commune de Moissac et les écoles maternelles pour la mise en place de visites de la future école des enfants accueillis dans les structures petite enfance (crèches),

**Considérant** que ces visites visent à :

- Aider les enfants à se préparer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école,
- Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et l'extra-scolaire,
- Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants ;

**Considérant** que la présente convention est établie pour une durée de trois ans, soit pour les années scolaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

**Considérant** la nécessité de proposer de signer ladite convention.

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention « Dispositif Passerelle ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention.

Pour copie conforme  
Moissac, le 12 décembre 2025



Le Maire,  
Romain LOPEZ



Le secrétaire de séance,  
Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :